



11/2019

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **25**
Nombre de votants : **34**
Date de convocation : **19/02/2019**

L'an **Deux Mille DIX-NEUF** le 26 Février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE
INTERCOMMUNAL DE TOURISME ASPRES-THUIR :
EDITION OUVRAGE**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - VILA (Oms) – BELLEGARDE (Passa) – PUIG (Sainte Colombe) - – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, MON, BOURRAT, PEREZ (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L. BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET
N.CRUCQ (Fourques) à J.L.PUJOL
P. MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
J.C.BERNADAC (Thuir) à J.M.LAVAIL
S.RAYNAL (Thuir) à R.LEMORT
B. BATALLER-SICRE (Thuir) à R.PEREZ
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à J.C.PERALBA

Absents:

L.FERRER, P.MAURY (Thuir)
J.AMOUROUX (Tresserre)
B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Nicole MON est élue secrétaire de séance.

Le vote du compte rendu de la dernière séance du Conseil est reporté à la prochaine séance.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME ASPRES-THUIR - EDITION OUVRAGE « THUIR ET LA SAGA BYRRH »

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment sa compétence en matière de tourisme et de promotion du territoire,

Le Président **INFORME** l'Assemblée du projet d'édition d'un livre hors-série sur « Thuir et la Saga Byrrh » à 8000 exemplaires, diffusé sur toute la France.

Dédié notamment à la Famille Violet, l'édition de cet ouvrage est portée par l'Association Office Intercommunal de Tourisme Aspres-Thuir.

Aussi, afin d'équilibrer le plan de financement dont les dépenses sont estimées à 40 000€, ledit Office a demandé à la Communauté de Communes des Aspres une subvention exceptionnelle de 10 000€, subvention qui permettrait de finaliser les apports de Madame Jacqueline Violet (10000€), de l'Office Intercommunal de Tourisme (10 000€) et de la Mairie de THUIR (10 000€) et ainsi d'équilibrer l'opération.

Le Conseil est appelé à approuver la participation financière de la Communauté à la réalisation de cet ouvrage, par l'octroi d'une subvention à l'Office Intercommunal Aspres-Thuir de 10 000€.

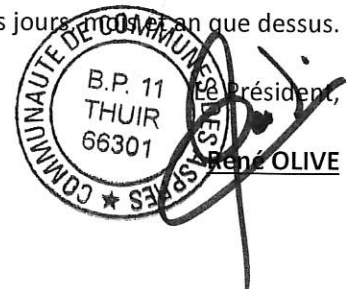
Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'allouer à l'association « Office Intercommunal Aspres-Thuir », une subvention exceptionnelle de **10 000 €** pour l'exercice 2019, afin de parfaire la construction et l'édition de 8000 exemplaires du livre hors-série tel que présenté « Thuir et la Saga Byrrh » ;

PRECISE que la délibération ainsi prise vaut décision sans élément complémentaire ;

DIT que l'inscription budgétaire sera portée au budget prévisionnel 2019.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jours et mois en que dessus.


Le Président,
René OLIVE